Pantin, le 25 octobre 2026

Objet : Marché n°M2026-17 ayant pour objet la mission de maitrise d'œuvre pour la déconstruction et mise en l'état du terrain de la galette commerciale du quartier de Gagarine à Romainville – Procédure MAPA

LETTRE DE CONSULTATION

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du marché cité en objet, je vous invite à participer à la procédure adaptée passé selon les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1°, R. 2123-4 à R. 2123-6 et R. 2131-12 1° du Code de la commande publique.

Aussi, vous trouverez ci-joint le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) constitué des documents suivants :

- La présente **lettre de consultation** valant règlement de la consultation et son annexe :
 - Modèle d'attestation sur l'honneur ;
- Le **cahier des clauses administratives particulières** valant **acte d'engagement (CCAP-AE)** et ses annexes :
 - Annexe 1 : La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
 - Annexe 2 : La Charte d'insertion (AE)
 - Annexe 3 : Le Règlement d'Organisation de Chantier (ROC)
 - Annexe 4 : La Charte de l'économie circulaire d'Est Ensemble
- Le **cahier des clause techniques particulières (CCTP)** et ses annexes :
 - Annexe 5 : Le diagnostic amiante sur le quartier
 - Annexe 6 : Le diagnostic de la pollution des sols
 - Annexe 7 : Le plan des réseaux
 - Annexe 8 : Le plan de la galette commerciale
 - Annexe 9 : Le plan de la parcelle
 - Annexe 10 : Le diagnostic géotechnique
 - Annexe 11 : Note sur l'état des terrains

Le détail des prestations qui seront confiées au titulaire figure dans le CCTP

Je vous remercie de me faire parvenir votre proposition comportant les documents suivants :

- Déclaration sur l'honneur (modèle ci-joint) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires mentionnés aux articles L. 2141-1 à L.

28 rue Hoche
93507 Pantin Cedex
01 41 83 16 16
contact@groupe-ensemble.fr
www.groupe-ensemble.fr

SPL ENSEMBLE
SPL au capital social
de 500.000 euros
Siège social
chez EPT Est Ensemble Grand Paris
100 avenue Gaston Roussel
93230 Romainville
R.C.S. BOBIGNY 849.526.447
TVA intracommunautaire
N° FR92849526447

2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (rubrique F1 du DC1, le cas échéant),

- Preuve d'une assurance des risques professionnels,
- Le cas échéant, pouvoir, éventuellement pouvoirs en chaîne, habilitant le signataire à engager l'entreprise ;
- **Le cahier des clauses administratives particulières valant acte d'engagement (CCAP-AE)** complété et accompagné d'un RIB ou un RIP au nom de l'entreprise candidate ainsi que ses annexes :
- Annexe 1 : La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** complétée et remise dans un format compatible avec Excel ;
- Annexe 2 : La Charte d'insertion
- Annexe 3 : Le Règlement d'Organisation de Chantier (ROC)
- Une note méthodologique décrivant les points ci-dessous :
 - **La compréhension du projet** par le candidat **et la description de la méthode envisagée ;**
 - **L'indication des profils (diplômes, expériences, etc.)** de l'équipe dédiée à la prestation ainsi que son **organisation (organigramme, répartition des rôles, etc.)** ;
 - **Le nombre d'heures d'insertion professionnelle envisagé** sur la mission (Dispositifs d'insertion | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités)

Les variantes ne sont pas autorisées.

Sont éliminés, les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière ou les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

Votre proposition sera analysée sur la base des critères d'appréciation suivants :

- **le prix (40 points)** jugé sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF);
- **la valeur technique (60 points)** jugée sur la base des informations communiquées par le candidat dans sa note méthodologique :
 - **30 points sur la compréhension du projet et méthodologie**
 - **La méthodologie devra faire explicitement référence au plan de gestion des pollutions produit par Egis et proposer un planning tenant compte des recommandations d'Egis concernant les d'investigations complémentaires et tenir compte de la Charte Chantier faibles Nuisances et pour répondre à l'ambition de réemploi de la maîtrise d'ouvrage**
 - **Dont 15 points sur l'approche environnementale (respect de la CCFN et réemploi)**
 - **20 points sur l'équipe et les membres de l'équipe**
 - **La présentation de l'équipe mentionnera explicitement les responsables des études selon les compétences nécessaires pour mener la mission à bien (démolition, réemploi/valorisation des déchets, pollution, géotechnique, autres à préciser ?) en faisant le lien avec la méthodologie décrite**

- **10 points sur le nombre d'heures d'insertion proposé (le mieux disant obtenant la note maximale)**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les candidats. Elle pourra faire l'objet d'échanges écrits ou de rendez-vous présentiels (ou par visioconférence). A l'issue de la négociation, l'offre la plus avantageuse sur la base des critères annoncés sera déclarée attributaire.

Je vous remercie de bien vouloir me remettre votre meilleure offre par voie électronique sur le profil acheteur (AWS) : https://www.marches-publics.info/ **avant le :**

23 novembre 2026 à 12h00

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres initiales ou, en cas de négociation, des offres finales.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent poser leurs questions uniquement sur la plateforme dématérialisée AWS https://www.marches-publics.info/ au plus tard le 18 novembre 2026.

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Dominique Givois
Directeur Général